

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2009

MEMBRES EN EXERCICE

M. BOCQUET Alain, Député - Maire,

M. RENAUD Eric, Mme DEROEUX - DUVIVIER Claudine, M. PIGE René, Mme GARCETTE - BUONO Angéline, M. MONDINO Jean-Marc, M. RUCIAK Pascal, Mme BOULANGER-DEGAND Marie Lou, M. DE NEVE Franc, Mme SZYMANSKI Nelly, - ADJOINTS.

Mme BUCHE-LEBRUN Laëticia, Mme ATMANI Noura, M. LEGRAIN Didier, Mme LAURENT-DELCROIX Sabine, M. MERESSE Michel, Mme CUVELIER Marielle, M. LECLERCQ David, Mme LAUWERS-DECHERF Régine, M. VALDHER Christian, Mme FRANCOIS-PARENT Thérèse, M. GOSSART Dominique, Mme IOVINO-LESAGE Danièle, M. PYNTE Eric, Mme DA SILVA-COLLIER Hélène, M. DUGNOL Pascal, Mme VANDERMOUTEN Patricia, M. BOERAEVE Jean Claude, Mme DERISBOURG Virginie, M. WUILBERT Alain, Mme TOURNOIS-VEAUX Christabel, M. CASTELAIN Eric, Mme HUON-PETIT Monique, M. VAN GULCK Régis - CONSEILLERS MUNICIPAUX.

CONVOCACTION EN DATE DU 2 AVRIL 2009

PRESIDENCE DE : M. Alain BOCQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie DERISBOURG

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

-Madame Patricia VANDERMOUTEN donne pouvoir à Madame Noura ATMANI

-Madame Monique HUON donne pouvoir à Monsieur Eric CASTELAIN

-Madame Hélène DA SILVA donne pouvoir à Madame Marielle CUVELIER

-Madame Danièle IOVINO donne pouvoir à Madame Sabine LAURENT

Membres(s) absent(s) :

Après l'appel, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

-De supprimer la délibération relative au passeport biométrique

-De rectifier le tableau annexé à la délibération relative à la décision budgétaire modificative

-D'ajouter la motion relative à la suppression de postes et de moyens au Lycée Ernest Couteaux

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2009 est adopté.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Suite à des notifications de dotations et des bases d'imposition 2009 ainsi que des nouvelles modalités de versement du fond de compensation de la FCTVA, une décision budgétaire modificative doit être adoptée.

Le conseil a adopté. 2 votes contre : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE L'EXTENSION DE LA ZONE COMMERCIALE

La Ville a été sollicitée par un porteur de projet privé pour l'implantation d'un complexe cinématographique, d'un hôtel et d'activités commerciales complémentaires à celles implantées rocade Nord (Centre Leclerc). Afin d'accueillir ces nouvelles activités, il est nécessaire d'engager une révision du PLU simplifiée sur les parcelles C1058, C1194, C1783 à 1789, C1061 et 1062, C1634 classées actuellement en zone Aa et les parcelles 1635 et 1790 classées en zone Ns, en vue de leur classement en zone 1AUec.

Adoptée à l'unanimité.

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU POUR ERREUR MATERIELLE – PARCELLE 77 SECTION AL ROUTE DE CONDE

Lors de la révision du PLU en 2006, une erreur matérielle est intervenue dans le plan de zonage : parcelle AL 77, route de Condé. En effet, si la parcelle 110 est bien classée en zone NH compte-tenu de l'habitation existante, la parcelle 77 est quant à elle classée en zone A malgré l'implantation partielle du logement.

Une révision simplifiée du PLU est nécessaire pour rectifier cette erreur.

Adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE PERMIS DE DEMOLIR

Conformément à l'article R430-1 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de permis de démolir pour les immeubles suivants :

- 53 et 57-59-61, rue Louise de Bettignies
- 1612 et 1626, rue de la Fontaine Bouillon
- 25, place du 8 mai 1945

Adoptée à l'unanimité.

ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SIAN-SIDEN

Adhésion des communes de Heurighem (62), Lasnicourt (02), Molinchart (02), Vivaise (02), Wittes (62) pour la compétence « Assainissement Collectif » ; et les communes de Biache-Saint-Waast (62), Cagnicourt (62), Leury (02), Oisy (02) et Vivaise (02) pour la compétence « Eau Potable et Industrielle »

Adoptée à l'unanimité.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le fleurissement étant un élément majeur de la valorisation de l'image de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'organisation du concours des maisons fleuries qui aura lieu tous les ans, d'approuver le règlement de participation et d'autoriser Monsieur le Maire à désigner les membres du jury.

Adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Octroi de subventions à diverses associations.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote ainsi que M. RENAUD pour « France ADOT 59 »

Le conseil a adopté.

CONSEIL DES SAGES

Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2008, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux a décidé la création d'un Conseil des Sages. Celui-ci devait être constitué de 30 membres (24 titulaires, plus 6 membres désignés par M. le Député-maire), répartis en trois collèges, avec 24 suppléants.

Au terme de la période d'inscription, 27 candidatures correspondant aux critères de sélection ont été déposées :

5 pour le collège des anciens conseillers municipaux ;

9 pour le collège des anciens responsables de la vie associative ;

13 pour le collège des retraités du monde économique, commercial, institutionnel, professions libérales.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal :

-De fixer à 27 le nombre de membres titulaires, et par conséquent de surseoir provisoirement les postes de suppléants,

-De ramener à 3 le nombre de membres désignés par M. Le Député-maire. (Soit un Conseil des Sages composé de 30 membres au total).

-De fixer à 2 ans maximum la durée du mandat du Conseil des Sages, délai qui permettra à la Ville d'élaborer posément les modalités de fonctionnement de cet outil de concertation.

Le conseil a adopté. 1 vote contre : Madame Monique HUON.

MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE POSTES ET DE MOYENS AU LYCEE ERNEST COUTEAUX

Amendement par Monsieur Jean-Marc MONDINO

Le conseil a adopté. 2 abstentions : Monsieur Eric CASTELAIN et Madame Monique HUON.

COMPTE-RENDU DE LA MISSION AU BURKINA-FASSO PAR MESDAMES BOULANGER ET CUVELIER

Fait à Saint-Amand-les-Eaux, le 9 avril 2009

Le Député-Maire,
Alain BOCQUET